



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU C.C.A.S. D'UXEGNEY du Mardi 29 Avril 2014

L'an deux mil quatorze, le mardi vingt neuf avril à vingt heures trente minutes, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'UXEGNEY, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe SOLTYS,

ETAIENT PRESENTS (15) :

Mmes POUSSARDIN – LANGLOIS – SCHERMANN – POURCHOT – GASPARD – VOINCHET – THOMAS
MM. SOLTYS – BLOND – CLAULIN – DEMANGE – DEPRUGNEY – WONNER – MINIER – CLAUDEL.

ETAIENT EXCUSES (2) : M. FOCKI (pouvoir à Mme POURCHOT) – Mme MARCHAL.

ETAIT ABSENT (0) :

M. Jean-Marie CLAUDEL a été désigné secrétaire de séance.

Au cours de la séance, la décision suivante a été prise :

02/2014 - PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 :

Président en exercice, Monsieur Philippe SOLTYS s'est retiré durant le délibéré,
Après lecture des chiffres relatifs à l'exécution du budget primitif 2013 et des décisions modificatives s'y rattachant,

Sur proposition de M. Walter BLOND, vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif 2013 du Centre Communal d'Action Sociale.

ARRETE le Compte Administratif ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2012 _____	13.862,54 €
Total des dépenses de l'exercice _____	14.651,00 €
Total des recettes de l'exercice _____	16.552,49 €
Résultat de l'exercice 2013 _____	1.901,49 €
Résultat d'exécution au 31.12.2013 _____	15.764,03 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2012 _____	0,00 €
Total des dépenses de l'exercice _____	0,00 €
Total des recettes de l'exercice _____	0,00 €
Résultat de l'exercice 2013 _____	0,00 €
Résultat d'exécution au 31.12.2013 _____	0,00 €

03/2014 - PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2013 :

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur municipal,
Sur proposition de son Président,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
DECLARE que le Compte de Gestion 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
ARRETE le Compte de Gestion ainsi qu'il suit :

Résultat d'exécution au 31.12.2012 _____	13.862,54 €
Total des dépenses de l'exercice _____	14.651,00 €
Total des recettes de l'exercice _____	16.552,49 €
Résultat de l'exercice 2013 _____	1.901,49 €
Résultat d'exécution au 31.12.2013 _____	15.764,03 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2012 _____	0,00 €
Total des dépenses de l'exercice _____	0,00 €
Total des recettes de l'exercice _____	0,00 €
Résultat de l'exercice 2013 _____	0,00 €
Résultat d'exécution au 31.12.2013 _____	0,00 €

04/2014 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2013 :

Le Président fait part au Conseil d'Administration des résultats de l'exercice 2013 et propose l'affectation de l'excédent disponible dans les conditions suivantes, conformément aux dispositions de l'instruction comptable et budgétaire M14 :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté _____	13 862,54 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice _____	1 901,49 €
Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2013 _____	15.764,03 €

Résultat d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2013 _____	0,00 €
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement _____	0,00 €
Excédent reporté au compte 002 de la section de fonctionnement _____	15.764,03 €

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE l'affectation de l'excédent proposée.

05/2014 - PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2014 :

Sur proposition de son Président,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
ADOPTE le Budget Primitif de l'exercice 2014
DECIDE de voter le Budget Primitif par chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

ARRETE ce dernier ainsi qu'il suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT _____	30 700,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT _____	30 700,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT _____ 1 000,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT _____ 1 000,00 €

06/2014 - FONDS DE SOLIDARITE AU LOGEMENT 2014 :

Sur proposition de son président,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

DECIDE de reconduire sa participation au Fonds de solidarité pour le logement.

FIXE le montant de cette participation à 800 € pour l'année 2014.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention à intervenir entre le F.S.L., représenté par le Président du Conseil Général des Vosges et le Centre Communal d'Action Sociale d'Uxegney.

07/2014 - DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE :

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil d'Administration de la demande émanant de [REDACTED] - sollicitant une aide exceptionnelle pour contribuer à la prise en charge du règlement des repas facturés par la Commune d'Uxegney pour l'un de ses enfants d'un montant de 83 €.

Monsieur le Président précise que [REDACTED] est assez régulièrement employée par la Commune d'Uxegney dans le cadre de l'accueil périscolaire, en qualité d'agent contractuel, depuis sa cessation d'activité. Les volumes d'heures effectués sont extrêmement variables.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
DECIDE d'attribuer une aide de 83 € à [REDACTED] pour le règlement du coût des repas.
DIT que le montant correspondant sera versé directement sur le compte de la Commune d'Uxegney.

La séance est levée à 22 h 30.

A UXEGNEY, le 30 Avril 2014
Lu et approuvé
Le Président,
Philippe SOLTYS

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le présent procès-verbal a été affiché à la porte de la mairie le **30 Avril 2014**

Le Président,





